

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2017-61

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance pris en application de l'article 117 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 5 juillet 2017,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 5 juillet 2017.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Thomas GROH